

### Les habitats fauniques

Bien que les délégués soviétiques au symposium d'Astrakhan aient démontré un vif intérêt pour la protection des zones humides, ils ont précisé que leur savoir-faire technique en la matière était limité et qu'ils solliciteraient l'aide des pays occidentaux.

Comme le Canada est actuellement le chef de file mondial dans la protection des zones humides, il est bien placé pour prêter main-forte aux Soviétiques. L'accord Canada-URSS de coopération environnementale constitue le mécanisme idéal pour encadrer une telle collaboration.

En 1971, 18 pays ont entériné, à Ramsar en Iran, la Convention sur la conservation des terres humides d'importance internationale (que l'on appelle maintenant Convention de Ramsar). Le Canada l'a ratifiée en 1981.

En 1989, le gouvernement fédéral canadien, en collaboration avec la totalité des gouvernements provinciaux et territoriaux, a ajouté 30 zones, couvrant quelque 12,9 millions d'hectares, à la liste des terres humides d'importance internationale.

En 1987, le Canada a accepté de se joindre au Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental. On a ajouté au réseau deux endroits, soit Mary's Point en Nouvelle-Écosse et le Bassin des Mines au Nouveau-Brunswick, qui abritent des centaines de milliers d'oiseaux de rivage. Ces deux zones jouissent d'une protection juridique au niveau tant national que provincial.

Le col Polar Bear constitue la plus étendue et la plus septentrionale des réserves nationales de faune du Canada. Située dans l'île Bathurst à côté du passage du Nord-Ouest, cette réserve de près de 3 000 kilomètres carrés représente une oasis de terres humides dans le paysage étonnamment sec de l'Extrême-Arctique. Elle est extrêmement prisée par le boeuf musqué et comporte une abondance de mares et de marécages peuplés par une population d'oiseaux dont la diversité, pour un endroit situé au 73<sup>e</sup> parallèle, est unique au monde.

### LES PARCS NATIONAUX

Les parcs nationaux constituent des zones spéciales mises à part et protégées par le gouvernement fédéral. Ils sont dédiés au peuple canadien pour son bien, son instruction et son plaisir, de même qu'aux générations futures.